

# COMITÉ DE PARENTS

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 20 avril 2023**, à 19:15 sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

---

## PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
Au Trésor-du-Boisé	<b>Absent</b>	Monsieur Hugo DE KOULEN
Beaconsfield	<b>Absente</b>	Madame Élizabéth HUART
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Tania NICOLAS
Cardinal-Léger	<b>Absent</b>	Monsieur Fadi BRAYKEH
Catherine-Soumillard		Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Cristelle LAMOTHE
Dalbé-Viau		Madame Annie ARSENAULT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée	<b>Absent</b>	Monsieur Steve DUBREUIL
De l'Altitude		Madame Marie-Hélène HOFBECK
De l'Odyssée	<b>Absente</b>	Madame Nathalie MIRON
De l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
Des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs	<b>Absente</b>	Madame Evelyne BEAULIEU
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite	<b>Absent</b>	Monsieur Alexandre EYQUEM
Des Saules-Rieurs		Madame Myriam MÉNARD
Des Sources		Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII	<b>Absent</b>	Monsieur Othman HABLANI
Du Bois-de-Liesse		NIL
Du Bout-de-l'Île		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	<b>Absente</b>	Madame Sonia DJELID
Du Grand-Héron	<b>Absente</b>	Madame Gabriela GALICIA VAZQUEZ
Du Petit-Collège	<b>Absent</b>	Monsieur Frédéric DUBÉ
Du SAS	<b>Absente</b>	Madame Christelle Sylvie ONOMO
Édouard-Laurin	<b>Absente</b>	Madame Valérie LAVERDIÈRE
Émile-Nelligan	<b>Absent</b>	Monsieur Amir HOUSHMAND
Enfants-du-Monde	<b>Absent</b>	Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil		Madame Myuri VARAPPURAGASAM
Félix-Leclerc	<b>Absente</b>	Madame Sylvie MARIAGE
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Madame Elizabeth VILLENEUVE
Harfang-des-Neiges	<b>Absente</b>	Madame Mailin AGUILERA
Hébert		Monsieur Louis BOURGEAULT
Henri-Beaulieu	<b>Absente</b>	Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest	<b>Absent</b>	Monsieur Fadi AOOUN
Île-des-Soeurs	<b>Absente</b>	Madame Stéphanie PELLERIN
Jacques-Bizard		NIL
Jardin-des-Saints-Anges	<b>Absent</b>	Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	<b>Absent</b>	Monsieur Abdelmouctalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson	<b>Absente</b>	Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy	<b>Absent</b>	Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Monsieur Martin POIRIER
Katimavik	<b>Absente</b>	Madame Marta CRUZ
Lajoie	<b>Absente</b>	Madame Kahina LADJ
Lalande		Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton	<b>Absent</b>	Monsieur Abdallah BRAHIMI
Laurentide	<b>Absente</b>	Madame Mireille-Épiphanie TCHIAKO
L'Eau-Vive	<b>Absente</b>	Madame Rosette MALULU
Lévis-Sauvé		NIL
Marguerite-Bourgeoys		Monsieur Luc MICHAUD
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	<b>Absente</b>	Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Karine GIMMIG
Murielle-Dumont	<b>Absente</b>	Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix		Monsieur Sébastien LAPOINTE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides	<b>Absent</b>	Monsieur Michael-Peter MORIN
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		NIL
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		NIL
Paul-Jarry	<b>Absente</b>	Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin	<b>Absente</b>	Madame Aurora BETANCOURT
Pierre-Laporte	<b>Absent</b>	Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire		Monsieur Romain NANTA
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Xiaozhou ZHOU
Saint-Clément-Ouest	<b>Absent</b>	Monsieur Mathieu RINALDI
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud	<b>Absente</b>	Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard	<b>Absent</b>	Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont	<b>Absent</b>	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	<b>Absente</b>	Madame Maryam SEYFAEE
Saint-Louis	<b>Absent</b>	Monsieur Patrick BARRETTE
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	<b>Absente</b>	Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement		Madame Marie-Hélène LECLERC
Victor-Thérien		Monsieur Jean-François CODÈRE

#### **COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA**

Laurentide	<b>Absente</b>	Madame Nathalie RUIZ D'ESCRIVAN
Félix-Leclerc		Madame Katherie ROCHETTE
Peter-Hall		Madame Francine ACHO
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Bachar SOUAF

#### **AUTRES MEMBRES PRÉSENTS**

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA  
 Madame Bianca Nugent, substitut, CCSÉHDAA  
 Madame Bianca Nugent, substitut, école John-F.-Kennedy  
 Madame Isabelle Médeiros, substitut, CCSÉHDAA  
 Madame Marie-Josée Gauvin, substitut, école Édouard-Laurin  
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard  
 Madame Tania Naim, substitut, école Mont-Royal  
 Madame Virginie Tourte, substitut, école Saint-Louis

#### **Public**

Madame Fabienne Germeil, présidente du CCSEHDAA  
 Madame Nadia El Jilali, parente, école de l'Altitude  
 Madame Nadia Bacha, parente, de l'Altitude  
 Monsieur Komla Avoumatsodo, parent, école Perce-Neige

## **Autres présences**

Madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe (CSSMB)

Madame Stéphanie Lapointe, directrice générale adjointe (CSSMB)

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

## **Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 22.**

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

### **1. PAROLE DU PUBLIC**

Aucun membre du public ne demande la parole.

### **2. MOT DU DGA DU CSSMB**

Madame Danielle Roberge salue l'assemblée, se présente et se dit heureuse de visiter le Comité de parents. Madame Roberge a la charge du RÉTAC Verdun et du RÉTAC Est. Les territoires concernés sont Mont-Royal, Côte-Saint-Luc, Outremont et Verdun. Madame la DGA s'occupe également de l'organisation scolaire ainsi que du soutien aux établissements scolaires et du transport. Madame Roberge présente madame Stéphanie Lapointe. Madame Roberge souligne que monsieur Paul St-Onge a été nommé à la fonction de directeur général par intérim, à la suite du départ de monsieur Dominic Bertrand. Elle ajoute que madame Lapointe remplacera monsieur St-Onge en tant que DGA par intérim.

Madame Lapointe salue les membres du CP, se présente et exprime son plaisir de venir les rencontrer. Madame la DGA a la charge du RÉTAC Lachine et LaSalle. Elle mentionne aussi qu'elle va continuer à être responsable du Service des ressources éducatives dont elle était la directrice auparavant. Madame Lapointe indique que madame Sylvie Gagné a été nommée en tant que directrice par intérim du Service des ressources éducatives. Madame Gagné a œuvré en tant que directrice adjointe du Service des ressources éducatives durant les sept dernières années. Madame la DGA signale que des entrevues seront passées, la semaine prochaine, afin d'assurer la succession de madame Gagné. Madame Roberge souligne que madame Lapointe l'accompagne afin de l'assister dans la présentation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Madame Roberge procède à la lecture de la question suivante lui ayant été adressée par un membre du CP. « *Est-ce que le STM prévoit augmenter le nombre d'autobus qui passent devant la nouvelle école secondaire LaSalle? Les autobus existants sont achalandés à cause du CEGEP* ». Madame Roberge présente un document à l'écran afin d'illustrer sa réponse. Celui-ci est disponible sur la page Teams du Comité de parents. Elle présente le territoire de la nouvelle école secondaire LaSalle à l'écran. Elle affiche une zone ayant été mise en place pour les élèves marcheurs. Elle rappelle l'article 8.1.5. de la Politique de transport des élèves du CSSMB stipulant que « *L'élève inscrit au secondaire résidant à une distance de marche de plus de 2,6 km de son école de quartier ou de l'école déterminée par le Centre de services scolaire a droit au transport scolaire ou utilise le transport public selon la zone établie en vertu du présent chapitre. La distance de marche à l'arrêt est d'un maximum de 800 mètres* ». Madame la DGA poursuit en présentant deux autres zones excédant la distance de 2,6 km évoquée précédemment (2,7 km pour l'une et 2.8 km pour l'autre). Il s'agit d'élèves qui pourraient prendre l'autobus 110 pour une zone et 113 pour l'autre. Madame la DGA présente à l'écran une vue différente des deux zones en question. Elle indique que le trajet de l'autobus 113 a plus ou moins 11 arrêts et qu'environ 59 élèves sont concernés alors que le trajet de l'autobus 110 a plus ou moins 5 arrêts tandis qu'environ 18 élèves sont concernés. Il s'agit du nombre d'élèves impactés par les changements en lien avec la nouvelle école. Ceux-ci devront prendre l'autobus. Madame Roberge mentionne que le CSSMB a déjà contacté la STM pour lui spécifier que des élèves devront être transportés à la nouvelle école. Le CSSMB a aussi expliqué que l'école

débutera à 9 heures 30 ainsi que l'achalandage qui sera requis. La STM a exprimé qu'elle prendrait en compte ces nouvelles situations.

Madame Roberge signale qu'une question lui a été soumise relativement au bris de service en lien avec l'autobus 116. Il lui a été demandé s'il est possible d'obtenir une compensation sous forme de matinée de service de garde ou toute autre solution pouvant répondre au désagrément. Madame la DGA répond qu'il y a effectivement eu des bris de service. Il y en a eu en mars et en avril. Des bris de service ont été observés partout au CSS. Il s'agit d'une problématique causée, dans un premier temps, par une pénurie de main d'oeuvre. Elle précise que cette situation a aussi été vécue dans les autres CSS. Madame Roberge indique que le transporteur a informé le CSSMB du fait que la difficulté était liée à la SAAQ. De nouveaux chauffeurs ont été engagés mais le délai d'attente pour leurs permis a causé un impact sur l'autobus. Madame la DGA indique que cette problématique a été corrigée à ce jour.

Un délégué mentionne qu'une nouvelle école, à côté de l'Orée-du-Parc, a été ouverte en raison de la croissance de l'école Cavalier-De-LaSalle. Il soutient qu'il refuse, chaque matin, d'accompagner son enfant à l'école à cause d'un réel achalandage. Il mentionne qu'il y a un cégep, une garderie, une nouvelle école secondaire et une école primaire. Il ajoute que deux brigadiers sont présents. Il indique que les cours commencent à 8 heures 55 à l'école de l'Orée-du-Parc et que ceux de l'école secondaire commenceront plus tard. Le délégué demande si on va s'assurer de ne pas déclarer aux enfants qu'ils ne peuvent pas invoquer les retards de l'autobus pour justifier les leurs. Le délégué demande également si une rencontre va être organisée pour présenter la direction de la nouvelle école secondaire de LaSalle. Madame Roberge répond que la STM a assisté à des rencontres tenues avec le Comité de transport. La problématique lui a été bien expliquée. Madame la DGA soutient qu'on voit à se réajuster avec les transporteurs lors des débuts d'année. Madame Roberge déclare qu'elle réitérera les inquiétudes des parents en lien avec ce secteur à madame Nathalie Provost, directrice du Service du transport et directrice de l'organisation scolaire. Madame la DGA soutient dit penser que madame Provost avait bien compris la question et qu'elle l'avait déjà adressée à la STM pour cette raison. Madame Lapointe indique que madame Lucie Turcotte a été nommée à la direction de la nouvelle école secondaire LaSalle. Elle est en train de préparer l'invitation pour l'assemblée de parents visant à établir le CÉ pro forma. Madame Lapointe souligne que la rencontre se tiendra probablement à l'école Cavalier-De-LaSalle. Elle ajoute qu'on souhaite tenir la rencontre en personne car il est agréable de rencontrer les parents. Le délégué propose que la rencontre se déroule à l'école de l'Orée-du-Parc car son atrium est très grand.

Un délégué signale que la question de la compensation en lien avec l'autobus 116 n'a pas reçu de réponse. Madame Roberge indique avoir compris que la question demandait si une compensation était prévue au cas où le bris de service perdurait. Elle assure qu'il ne devrait plus y avoir de bris systématiques comme ceux ayant été vécus.

Madame la DGA signale qu'une question lui a été envoyée afin de lui demander pourquoi l'école Jardin-des-Saints-Anges est obligée de payer 100 \$ pour une boîte de papier informatique standard alors que le prix du marché est 35 % moins cher partout ailleurs ? La même boîte est disponible chez les grands détaillants pour 58 à 65 \$ par boîte, toute la journée, sans engagement forcé. Madame la DGA répond que le CSSMB est régi par des règles d'encadrement très précises. Il ne peut pas acheter ce qu'il veut. Un arrêté ministériel, ayant été ratifié il y a deux ans, prévoit l'acquisition de papiers via un centre d'acquisition gouvernemental. Il y a certaines choses que le CSSMB peut acheter chez ses fournisseurs homologués mais, en ce qui concerne le papier, entre autres, c'est le gouvernement qui gère les soumissions et qui oblige à acheter chez un fournisseur. Le CSSMB doit se plier aux décisions du gouvernement. Madame Roberge mentionne qu'elle n'est pas en mesure d'indiquer la durée de cette soumission mais soutient que chacune des soumissions a une durée de vie qui fait en sorte qu'on regarde le tout. Elle ajoute qu'on suit le gouvernement dans ce cas-ci. Il faut savoir que le Service des affaires juridiques et corporatives (SAJC) du CSSMB est présent sur ces comités et que cette

problématique a été dénoncée au gouvernement en disant qu'il faut tenter de conserver un équilibre.

Le délégué de l'école Saint-Clément-Est indique qu'un parent de son CE a exprimé une préoccupation liée à la serrure d'une porte de classe. Il soutient que l'enseignant est incapable de fermer la porte de l'intérieur. Le délégué mentionne qu'il faut sortir pour la fermer et qu'il s'agit d'une mesure préventive en cas d'incendie. Il ajoute que le parent a évoqué la situation d'un tireur alors que l'enseignant devrait être en mesure de fermer la porte de l'intérieur. La directrice de l'école a écrit un courriel au CSSMB pour demander s'il serait possible de modifier la poignée de la porte. Elle a reçu une réponse négative car il semble qu'on ne peut modifier quoi que ce soit une fois que cela touche à la bâtisse. Il ajoute que le parent a proposé des alternatives à l'aide de documents et voudrait voir s'il serait possible de détourner un peu la réglementation. Madame Roberge souligne avoir reçu l'information relative à une problématique au niveau des ressources matérielles concernant les portes de la direction de l'école Saint-Clément-Est. La question n'a pas encore pu être traitée, étant donné que cette information a été reçue dans le courant de la journée. Elle déclare qu'elle va vérifier ce qu'il en est et qu'elle pourra revenir auprès de la direction à ce sujet.

### **3. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)**

Madame Roberge mentionne que le plan d'engagement vers la réussite s'appelle un plan stratégique dans l'industrie. Le plan du CSSMB vient à terme, le 1<sup>er</sup> juillet 2023. On aura complété sa durée de vie et on devait réécrire un plan d'engagement cette année. Madame la DGA soutient que la présentation qu'elle effectuera avec madame Lapointe constitue le premier moment d'une consultation. Elle ajoute qu'une consultation sera lancée la semaine prochaine et que les membres du CP seront les premiers à recevoir les grandes lignes du nouveau PEVR. Elle ajoute qu'on pourra officiellement leur remettre la semaine prochaine pour le regarder de façon plus attentive. Madame Lapointe indique que le document a été finalisé hier et que de petites corrections doivent encore y être apportées. Madame Lapointe partage un diaporama à l'écran. Madame Roberge indique que le PEVR sera valide pour les quatre prochaines années.

Mesdames Roberge et Lapointe procèdent à la présentation du PEVR 2023-2027.

Madame Roberge indique que le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) est le maître d'œuvre du PEVR. Il est composé de gens issus des écoles, de professionnels, de gens issus des différents services, de la direction générale, de directions d'établissement et d'enseignants. Cela permet d'avoir une vue à 360 degrés sur ce qui se passe dans notre organisation. Madame la DGA soutient que l'ensemble du Québec doit faire cette démarche au même moment. L'ensemble du Québec déposera les plans d'engagement au gouvernement le 1<sup>er</sup> juillet.

Madame Roberge déclare que le CSSMB se veut une organisation apprenante. Cela signifie que l'ensemble de notre communauté apprend les uns des autres car on travaille en collaboration. On vise l'intelligence collective. Madame Roberge soutient que c'est ce qui fait notre couleur.

Madame Roberge mentionne qu'on est accroché à une mission, dans le PEVR, donnant les grands alignements. La mission n'a pas été réinventée. C'est la mission du ministère de l'Éducation. Le CSSMB poursuit avec les mêmes valeurs. Il s'agit des mêmes valeurs que celles de l'ancien PEVR (respect, équité, courage, responsabilité). Madame la DGA évoque la vision du CSS qui est un des éléments centraux du PEVR. Elle mentionne qu'on a pu faire émerger cette vision après l'ensemble des consultations ayant été menées. Madame Lapointe définit cette vision en indiquant que le CSSMB se veut une organisation apprenante, inclusive et bienveillante à l'égard de ceux et celles qui mettent la réussite et le bien-être des élèves au cœur de leurs actions. Porté par une culture de collaboration et la force décuplée de l'intelligence collective du personnel, le CSSMB déploie des pratiques

pédagogiques et managériales reconnues et validées par la recherche afin d'incarner une vision partagée par toute la communauté éducative : la réussite des élèves.

Madame Roberge mentionne qu'il est important de réitérer notre référentiel, dans le PEVR, qui se décline en quatre fascicules. Il s'agit du cœur de ce qu'on fait depuis plusieurs années et qui fait en sorte que le CSSMB est reconnu pour ses bonnes pratiques. Il y a un référentiel pour l'enseignement efficace, un pour la gestion efficace d'un établissement, un pour les services et un pour la formation professionnelle. À l'intérieur de ces référentiels, on retrouve les éléments suivants : la croissance, l'expertise, la diversité et le service de proximité. Ces référentiels sont le cœur de notre organisation et nous distinguent de bien d'autres CSS. On retrouve des éléments d'approche collaborative et de gestion axée sur les résultats.

Madame Lapointe indique que le PEVR comprend toujours une section présentant les éléments essentiels de notre contexte. Elle mentionne qu'il était important de parler du contexte montréalais dont les caractéristiques sont propres aux CSS de l'île de Montréal (forte proportion d'élèves issus de l'immigration, mobilité des élèves, présence marquée de défavorisation et forte concurrence avec les écoles privées). Madame Lapointe présente ensuite le contexte en lien avec le CSSMB (103 établissements, 11 685 employés dont 6 000 enseignants), le nombre d'année d'expérience pour chaque catégorie d'emploi ainsi que le portrait de sa clientèle (fluctuation de la clientèle des cinq dernières années). Elle évoque ensuite la réussite des élèves du CSSMB. Elle mentionne qu'on diplôme et on qualifie, au niveau de la certification, 88,8% de nos élèves. Elle soutient qu'il va falloir continuer de travailler très fort pour faire bouger l'aiguille et aller cibler les élèves plus vulnérables afin de continuer à faire progresser nos jeunes.

Pour le secteur des jeunes, on a trouvé quatre zones de vulnérabilité pour lesquelles il faut assurer un maintien, une consolidation ou une vigie. Madame Lapointe évoque la diversité culturelle et notre clientèle immigrante. Présentement, on reçoit beaucoup de jeunes ayant des parcours migratoires complexes et ayant vécu toutes sortes d'expériences. Certains n'ont pas été scolarisés depuis deux, trois ou quatre ans. Madame la DGA déclare que le CSSMB va tout faire pour amener ces élèves le plus loin possible mais cela va demander un accompagnement et un soutien important. Elle ajoute qu'on a constaté quelques baisses de résultats des élèves provenant de milieux défavorisés dans le contexte de la pandémie. Madame Lapointe soutient qu'on veut vraiment assurer une vigie et soutenir ces jeunes-là. Elle évoque ensuite les jeunes en adaptation scolaire. Nos jeunes ayant des plans d'intervention réussissent beaucoup mieux qu'au Québec. On est plus de dix points au-dessus de la moyenne du Québec. Bien que le CSSMB en soit très fier, il veut continuer à améliorer la réussite des jeunes plus vulnérables au niveau des adaptations scolaires. La réussite des garçons est bonne au CSSMB. Ils sont parfois même plus forts, dans certaines disciplines, que les filles. Cependant, le CSSMB veut que tout le monde réussisse à son plein potentiel. Il faut quand même assurer une vigie car c'est souvent quand on croise l'élève HDAA, le garçon qui est en milieu défavorisé, qu'on constate que les garçons sont parfois beaucoup plus vulnérables. Il faut soutenir et s'assurer de mettre filet de sécurité pour ces jeunes-là.

Au niveau du secteur des adultes, on a quasiment 25 000 élèves. Cela fluctue. Avec le plein emploi, on observe des enjeux de recrutement pour partir les cohortes. Le CSSMB international permet de former des gens de l'international et nous permet, par ailleurs, de combler nos groupes. Il y a aussi l'évolution technologique au niveau de la formation professionnelle afin d'être à la fine pointe de la technologie. Il s'agit d'un enjeu crucial car cela demande souvent de très gros investissements pour être à jour. Madame Lapointe mentionne ensuite les enjeux personnels des élèves qui retournent à l'école et qu'il faut soutenir.

Madame Roberge indique que la seconde partie du PEVR concerne les enjeux. Elle mentionne que le CERÉ n'a pas été seul à définir quels sont les enjeux. Elle mentionne que cela a été fait selon les règles de l'art et que le CSSMB est très content parce que de travailler avec l'ensemble de ses partenaires et de ses collaborateurs est aussi la couleur

de notre CSS. On est venus consulter, à plusieurs moments, mais surtout au mois d'octobre qui fut la première grande consultation, les 8 500 employés au CSS, les 102 établissements, les élèves et les CÉ par le biais des directions. Du moment où les enjeux ont émergé lors des rencontres équipes-écoles, ils ont été présentés à l'ensemble des CÉ. Ces enjeux ont été communiqués au CERÉ. On a pris en compte les 102 recommandations d'enjeux de nos établissements. On avait aussi les partenaires. Il y a l'école mais il y a aussi tous les partenaires qui sont autour de l'école et qui sont importants au CSSMB. Eux aussi ont été consultés. Madame Roberge présente les familles d'enjeux qui tournent autour du santé et bien-être, du milieu inclusif, du partenariat, des infrastructures physiques et technologiques, des ressources humaines, des compétences de demain et du futur, des pratiques efficaces et du continuum de services adaptés aux besoins de l'élève. Madame Roberge mentionne que tous ces enjeux ne pouvaient pas nécessairement apparaître dans l'ensemble des orientations mais on voulait les mettre en exergue pour être transparent et les présenter. Madame Roberge indique que les parents pourront voir comment ont été déclinés en orientations ces grands enjeux dans la page suivante du document.

Madame Roberge mentionne que la prochaine page du document devrait être la plus parlante du PEVR car elle devrait regrouper l'ensemble des concepts. Le CSSMB veut être reconnu comme une organisation apprenante. La diapositive présentée par mesdames Roberge et Lapointe évoque l'élève, le personnel et le milieu de vie. Les trois grandes couleurs présentées dans la diapositive sont les orientations du CSS, à savoir viser la réussite des élèves, plus particulièrement celle des élèves en situation de vulnérabilité; favoriser la santé et le bien-être des élèves et des membres du personnel; poursuivre le déploiement des pratiques pédagogiques et managériales efficaces. Madame Lapointe ajoute qu'il y a aussi deux axes qui sont transversaux à l'ensemble des orientations et des objectifs. Pour définir tout cela, on a identifié l'élève, le personnel et le milieu de vie. Madame la DGA soutient que ce sont des dimensions un peu en continuité avec le PEVR qu'on a actuellement. Par contre, il faut savoir qu'il y avait une orientation liée plus à l'élève, une orientation liée plus au personnel et une orientation plus liée au milieu de vie dans le PEVR actuel. Lorsqu'on a fait toutes les consultations et qu'on a élaboré le PEVR avec les gens, on a réalisé qu'on peut cibler l'élève, le personnel ou le milieu de vie tout dépendant de l'angle sur lequel on veut mettre l'emphase. Tout dépendant des objectifs spécifiques et des moyens qui vont être mis en place, on va venir spécifier à quelle dimension cela va toucher plus spécifiquement. Madame Lapointe déclare qu'au bout du compte, on fait tout cela quand même, tout le temps, pour la réussite des élèves.

Madame Lapointe mentionne qu'on a mis une petite définition des organisations apprenantes. Il faut savoir que ces concepts sont collés avec la recherche et les données probantes. On a établi deux axes transversaux lorsqu'on a fait les consultations. Le premier est basé sur toute la culture collaborative. On voit toute l'incarnation de toutes les différentes approches et on veut s'assurer qu'on optimise le plein potentiel de tous et chacun pour la réussite. On parle d'intelligence collective et de créativité collective. Tout cela basé sur la recherche. C'est étroitement lié aux organisations apprenantes. L'autre élément ayant aussi émergé, c'est tout ce qui touche le développement durable. On avait souvent une connotation plus environnementale. Madame Lapointe mentionne qu'on se rend compte, quand on prend le temps de travailler avec les 17 objectifs de l'ONU, qu'on parle de pauvreté, d'éducation. Même au niveau aquatique, on peut faire des liens en éducation avec l'enseignement des sciences. On trouvait essentiel de faire un axe transversal qui touche le développement durable. Pour chacune des orientations, tout dépendant des thématiques, on vient identifier des objectifs qui sont plus propres à chacune des orientations qui vont être travaillées.

Madame Lapointe soutient qu'il n'y a pas d'ordre en ce qui concerne les orientations. Elles se travaillent ensemble, en synergie. Les trois orientations sont : viser la réussite de tous les élèves, plus particulièrement celle de ceux en situation de vulnérabilité; favoriser la santé et le bien-être des élèves et des membres du personnel; poursuivre le déploiement des pratiques pédagogiques et managériales efficaces. Viser la réussite de tous les élèves est la mission première du CSSMB, mais aussi, plus particulièrement celle des élèves en

situation de vulnérabilité. Il faut avoir le courage de forer et de tout mettre en place pour développer le plein potentiel de nos jeunes. De favoriser la santé et le bien-être des élèves et des membres du personnel était une préoccupation collective de l'ensemble des écoles et des milieux. Madame Lapointe ajoute que tout le développement des compétences socio-émotionnelles est aussi en arrière de cela. On a spécifié qu'on voulait vraiment travailler sur cet axe-là. Finalement, on veut poursuivre le déploiement des pratiques pédagogiques et managériales efficaces, toutes fondées sur la recherche. Cela donne une couleur propre à notre organisation. Ce qui est intéressant c'est qu'on l'élargit vraiment à l'ensemble des services et à l'ensemble des actions mises en place.

Madame Lapointe indique que les orientations se déclinent en objectifs. Les cibles ne sont pas encore déterminées dans le document de consultation. On attend toujours le plan stratégique du ministère. Tout cela est fait en cohérence. Le ministère de l'Éducation a quand même fourni un peu de documentation pour qu'on puisse établir ces cibles. Il y en a qui sont prescrites et il y en a que le CSSMB a ajoutées.

Madame Roberge déclare que le PEVR est un document phare pour l'ensemble des établissements et des services (organisation scolaire, finances, communications, etc.). Ils doivent accrocher leur propre plan au PEVR. Dans chacun des établissements, il y a des projets éducatifs qui sont, en fin de compte, un plan stratégique devant être un liant avec celui présenté. Le PEVR du CSSMB est accroché avec le plan stratégique du ministère de l'Éducation.

Madame Roberge mentionne que le PEVR sera déposé officiellement à la fin du mois d'avril. Elle souligne que le CP aura un retour à effectuer sur le PEVR lors de sa prochaine séance. Madame la présidente demande si le CP et les CÉ seront consultés. Madame la DGA répond affirmativement. Madame Lapointe indique que les directions d'école vont aller reconculer officiellement car le CSSMB les a déjà consultés pour établir les enjeux et dresser le portrait afin de s'assurer qu'on a une vision commune et complète des enjeux et des priorités de travail. Le PEVR est le plan de travail prioritaire du CSSMB pour les quatre prochaines années. Des consultations préalables ont été menées pour établir le portrait. On va faire la consultation officielle sur le projet final qui sera déposé. Quelques petits ajustements seront faits à la lumière des réponses qui seront reçues. Madame Lapointe souligne que la consultation s'échelonne sur une quarantaine de jours. Madame Roberge soutient que le CSSMB veut que le PEVR reflète la couleur de l'organisation. C'est la raison pour laquelle il a été préparé avec l'ensemble des gens, les syndicats, le CA, le CCSÉHDAA, etc.

Un délégué demande si les parents sont consultés avant et après la cueillette des enjeux et des besoins. Madame Roberge répond que les parents sont consultés aux deux moments. Elle indique que les parents ont été consultés pour démarrer ce dossier. Ainsi qu'elle l'a mentionné en prémisses, ce n'est pas le CERÉ qui s'est réuni et qui a décidé qu'on s'en allait là. On a donné la voix à l'ensemble des voix. On a fait travailler les équipes-écoles. On voulait vraiment savoir ce qui se passait dans les établissements. Certains CÉ ont mis aussi leurs couleurs et ont ajouté certains éléments. Tout ça s'est rendu au CSS. Cela a fait 102 plans à regarder en termes d'enjeux. C'est ce qui a fait ressortir les familles. À huit familles, c'était difficile de pouvoir décliner huit orientations. Un plan doit être léger et porteur. On a fait des regroupements pour en arriver à trois orientations. Le délégué déclare se rappeler, selon les procès-verbaux de son CÉ, que l'équipe-école avait travaillé. Son CÉ se demandait où était la place des parents dans le processus de consultation si c'est l'équipe-école qui avait travaillé sur le projet. Il ajoute que son CÉ avait fait la remarque qu'il aimerait qu'il y ait au moins un de ses représentants, la prochaine fois, qui siège lors de cette vague de consultation pour que le parent puisse avoir sa voix dès la cueillette des besoins ou l'analyse des enjeux afin que le plan final soit vraiment influencé par la voix des parents. Il soutient avoir plutôt vu cela comme une communication au CÉ et non comme une consultation du CÉ. Il ajoute se rappeler que plusieurs parents avaient émis des commentaires et qu'il avait été dit qu'on n'allait pas modifier ce que l'équipe-école avait déjà présenté. Finalement, quelques recommandations ont été amenées et il fut mentionné que celles-ci ne seraient peut-être pas retenues parce que le travail était déjà fait. Le délégué soutient que les parents du CÉ ont indiqué qu'on pouvait les appeler

et qu'ils se sont fait répondre que cela se faisait pendant la journée et qu'on ne voulait pas les déranger. Madame Roberge mentionne que cela ne se passe pas tout à fait de la même façon dans chaque établissement. Cela s'est fait à deux semaines d'avis. Du moment où l'ensemble des consultations se sont faites durant la journée pour pouvoir prendre le pouls, c'était comme un premier dessin qui se créait avec l'équipe-école. C'est pour cela qu'on voulait que l'ensemble des CE se commettent sur ce premier dessin pour pouvoir venir le bonifier à la lumière des parents qui sont un partenaire central. Madame la DGA soutient que les parents étaient au départ car le CSSMB n'a recueilli aucune information avant que les parents puissent avoir regardé ce qui était proposé. Madame la présidente ajoute que cela se passe différemment dans les écoles. Elle mentionne que son établissement a créé un sous-comité composé de parents et de membres du personnel afin de proposer des recommandations au CE. Un délégué confirme que cela dépend des écoles. Son établissement a proposé aux parents de participer au projet, mais effectivement cela se passait de jour et aucun parent n'était disponible. Des comptes rendus ont été faits.

Le délégué déclare qu'il est souhaitable de mettre des lignes directrices dans un processus de consultation pour qu'il y ait une forme de standardisation et qu'on puisse émettre le commentaire, à la fin, que la voix des parents est effectivement incluse. Le délégué déclare être rompu en consultations. Elle estime qu'il est important de lancer des invitations et de permettre aux parents de dire s'ils sont disponibles ou non pour une rencontre. Madame Roberge assure que toute la ligne de communication a bien été faite. On a rencontré l'ensemble des directions pour expliquer chacune des étapes, dont celle de la présentation au CE. Elle suggère au délégué d'en parler à la direction de son établissement. Madame la DGA mentionne que cela a peut-être été à géométrie variable, selon ce dont on vient de l'informer. Madame Roberge soutient qu'il y a eu un premier moment de consultation lié aux établissements et que le prochain moment consiste à se prononcer et à émettre ses commentaires sur le PEVR venant d'être présenté.

Le délégué demande si la famille est incluse dans le milieu de vie. Madame Lapointe répond au sujet de la définition du milieu de vie qu'on parlait beaucoup des infrastructures technologiques (parcs informatiques) et des installations pour les activités parascolaires quand les gens avaient émis des commentaires sur les préoccupations. On était vraiment propre à la définition dans l'école. Par contre, la famille est là dans le partenariat et dans l'approche collaborative. Madame Lapointe exprime qu'on est toujours collés à la recherche. C'est très important pour le CSSMB d'avoir les concepts. Au départ, on avait pensé à l'axe partenarial mais on a continué la réflexion pour y aller vers la culture collaborative. Elle déclare que les parents sont essentiels et incontournables. Ils connaissent leurs enfants et on a besoin d'eux pour travailler ensemble et les faire grandir. Le délégué remercie mesdames Roberge et Lapointe pour leur présentation et pour leurs réponses. Il ajoute qu'il avait certains bémols concernant quelques aspects mais qu'il s'agit d'un beau travail de réflexion.

Madame Roberge mentionne que la consultation officielle auprès de tous les partenaires du CSSMB sera lancée aussitôt qu'une copie du document leur sera remise. Le tout sera finalisé au mois de juin. On ramassera l'ensemble des commentaires émis. On procédera à une bonification s'il y a lieu. On retournera auprès du CERÉ pour partager les commentaires s'il y a des choses à regarder. Le dépôt sera effectué, le 27 juin 2023, au CA pour adoption. Du moment où il sera adopté, il sera envoyé au ministère de l'Éducation qui aura lui aussi à poser son regard et, peut-être à proposer des bonifications, pour qu'on puisse procéder au lancement officiel du nouveau PEVR au retour des vacances scolaires.

Madame la présidente remercie mesdames Roberge et Lapointe pour leur présentation.

#### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- Ajout du point 8.8. : *Prochains CP – Mai et juin;*
- Ajout du point 14.3. : *Résolution – Candidature CA (FCPQ)*

**(CP/23-04/01)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Anne-Marie Robitaille, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)**

## **ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DGA DU CSSMB** (Mme. Danielle Roberge)
- 3. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)** (Mmes Danielle Roberge et Stéphanie Lapointe)
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MARS 2023**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 6 MARS 2023**
- 7. CONSULTATIONS**
  - 7.1. Mot du sous-comité de consultation sur les critères d'inscription (retour : 19 mai 2023)
- 8. SUIVIS ET INFORMATION**
  - 8.1. Retour sur le congrès annuel en ligne de l'Institut TA (22, 23 et 24 mars 2023)
  - 8.2. Plomb dans l'eau des écoles
    - 8.2.1. Mot du sous-comité
  - 8.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
    - 8.3.1. Mot du sous-comité
    - 8.3.2. Résolution
  - 8.4. Élèves à besoins particuliers
    - 8.4.1. Mot du sous-comité
  - 8.5. Élections au CA
  - 8.6. Souris – École Sainte-Catherine-Labouré
  - 8.7. Bain linguistique
  - 8.8. Prochains CP – Mai et juin
- 9. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
  - 9.1. Correspondance
- 10. MOT SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
  - 10.1. Conseillère
  - 10.2. Déléguée du CCSÉHDAA
- 11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES**
  - 11.1. Retour sur la conférence du 29 mars 2023
  - 11.2. Retour sur la conférence du 19 avril 2023
  - 11.3. Conférences à venir
- 12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 14. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ**
  - 14.1. Dépôt de la lettre pour la FCPQ
  - 14.2. Chandails pour le Grand Rendez-vous national des parents
  - 14.3. Résolution – Candidature CA (FCPQ)
- 15. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
- 16. MOT DE LA TRÉSORIERE**
  - 16.1. Bilan financier du CP
- 17. VARIA**
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (18 MAI 2023)**

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 23 MARS 2023**

**(CP/23-04/02)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame **Raymonde Gomis**, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 23 mars 2023 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame **Raymonde Gomis** - Proposition adoptée à l'unanimité)

## **6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 6 MARS 2023**

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 6 mars 2023.

## **7. CONSULTATIONS**

### **7.1. MOT DU SOUS-COMITÉ DE CONSULTATION SUR LES CRITÈRES D'INSCRIPTION (RETOUR : 19 MAI 2023)**

Madame Martine Riendeau indique que le sous-comité qu'elle chapeaute a tenu une réunion à laquelle madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) assistait. Elle rappelle que peu d'écoles ont modifié leurs critères. Un bon travail a été effectué. Madame Riendeau souligne que les projets de résolutions ayant été élaborés devront être présentés au CX dans un premier temps. Elle relate qu'elle sera en mesure de présenter les recommandations de son sous-comité lors de la séance du CP du 18 mai prochain.

## **8. SUIVIS ET INFORMATIONS**

### **8.1. RETOUR SUR LE CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (22, 23 et 24 mars 2023)**

Madame la présidente signale que madame Katherie Rochette a effectué tout un travail en déposant toute la documentation en lien avec les formations du congrès annuel de l'Institut TA sur les pages Teams du CP et du CCSÉHDAA (*INSTITUT TA/48<sup>ème</sup> CONGRÈS DE L'ITA*).

### **8.2. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES**

#### **8.2.1. Mot du sous-comité**

Madame Martine Riendeau indique que le sous-comité qu'elle chapeaute s'est rencontré pour une deuxième fois. Elle soutient être très fière du travail ayant été accompli.

Madame Riendeau présente l'historique de la problématique du plomb dans l'eau des écoles ayant mené à la création du sous-comité ainsi que les problématiques ayant été constatées à ce niveau.

Madame Riendeau présente le projet de résolution ayant été élaboré par le sous-comité. Elle explique les propositions de recommandations contenues dans le projet de résolution. Celles-ci répondent aux problématiques ayant été constatées au niveau du plomb dans l'eau des écoles.

Madame Riendeau propose que les membres du CP lisent le projet, afin de mûrir leur réflexion, et de pouvoir adopter une résolution en mai prochain. Les membres du CP en conviennent.

Le projet de résolution proposé par le sous-comité est disponible sur la page Teams du CP (*PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES ET CO2*).

Madame la présidente remercie les membres du sous-comité pour leur travail. Elle invite les membres du CP ayant des questions ou des commentaires à les lui faire parvenir avant la tenue de la séance du mois de mai prochain.

Un délégué demande à quelle fréquence les filtres doivent être changés. Madame Riendeau répond que les filtres sont habituellement remplacés toutes les années. Monsieur Carl Letendre mentionne que le manufacturier recommande officiellement le changement des filtres au moins une fois par année. Il soutient que cela aurait dû être fait dans les écoles à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril. Le remplacement des filtres de l'école Jonathan a été effectué à la fin du mois de mars. Madame la présidente mentionne qu'un délégué du CP avait suggéré que les filtres soient remplacés tous les six mois. Cette suggestion était basée sur le fait qu'aucune donnée n'est disponible quant à la durée de leur efficacité. Le délégué a suggéré que des données soient disponibles aux six mois ou que les filtres soient remplacés tous les six mois par souci de sécurité.

Monsieur Letendre signale que monsieur Dominic Bertrand a assisté à la première rencontre du sous-comité et qu'il avait déjà pris des notes de plusieurs recommandations. Monsieur Letendre soutient que monsieur Bertrand a démontré une ouverture. Il dit espérer que monsieur Paul St-Onge poursuivra dans la même veine. Quand on parlait de transparence, d'éducation et de communication, il y avait de l'ouverture. Le ton était positif. Monsieur Letendre espère que les recommandations du CP seront bien reçues.

Un délégué demande jusqu'où il est réaliste de soumettre des demandes au CSSMB et si un SWOT (*SWOT est l'acronyme des mots anglais strengths, weaknesses, opportunities et threats. Ce qui signifie en français forces, faiblesses, opportunités et menaces.*) ou un benchmarking (*ensemble d'actions qui vous aident à évaluer et à comparer vos produits, méthodes et services à ceux de vos partenaires ou de la concurrence*) ont été effectués. Madame la présidente mentionne que le CP) peut soumettre des recommandations. Le CSSMB en prend connaissance. Plusieurs sont suivies et certaines peuvent ne pas l'être. Le CSSMB prend d'habitude nos suggestions. Elle ajoute que, comme l'a mentionné précédemment monsieur Letendre, le CSSMB fait preuve d'ouverture. Madame Naim soutient que le CP espère que le dénouement de ce dossier soit positif. Madame Riendeau souligne qu'il ne s'agit pas du premier sous-comité dans lequel elle est impliquée. Elle relate que le CSSMB ne lève jamais le nez sur les recommandations du CP, comme cela peut être le cas dans d'autres CSS, lorsque celles-ci sont intelligentes et constructives. Elle soutient avoir toujours senti un climat de collaboration. Elle ajoute qu'il y a des coûts et des priorités mais dit penser que le CSSMB va au moins écouter le CP et prendre au sérieux l'exercice réalisé en sous-comité. Le délégué précise sa question et souligne que l'idée derrière celle-ci était de suggérer de voir à ce qu'on ait fait une petite analyse environnementale dans l'éventualité qu'il y ait des arguments à émettre.

Monsieur Letendre signale avoir soumis des demandes d'accès à l'information à quelques CSS dont le CSSDM, le CSSPI, le CSSDL et le CSSMV. Il relate qu'on pourra faire une comparaison avec le CSSMB.

Un délégué soutient que le document, sous cette forme, devient de plus en plus clair et que les attentes se dessinent. Il ajoute que cela peut être présenté au CA. Il déclare que ces questions sont étudiées au CSS. Des chiffres peuvent être demandés ainsi que des plans de remplacements. Un certain pourcentage des montants investis au niveau des actifs peut aussi être dédié à cette cause. Elle mentionne que le sous-comité a effectué un excellent travail et l'en remercie.

Madame Riendeau dit comprendre que les éviers et les lavabos ne seront pas des endroits où il est possible de consommer de l'eau. C'est une orientation ayant été prise avec les autres CSS de l'île de Montréal. Elle ajoute que les membres du sous-comité voulaient que le document soit bien étayé et qu'on comprenne vraiment la problématique pour pouvoir l'exporter ensuite. Il était question que nos délégués à la FCPQ puissent amener ce document dans l'ensemble de la province. Elle déclare que le problème du plomb dans l'eau n'est probablement pas exclusif à Montréal. Cela ne semble pas être quelque chose étant discuté dans les autres CSS. Madame Riendeau invite les membres du CP à signaler d'éventuels éléments de compréhension manquants car le sous-comité veut mettre la table pour que quelqu'un lisant le document comprenne la problématique, rendant le document plus facilement exportable.

### **8.3. ACTUALITÉ DANS LES ÉCOLES CONCERNANT LES RÉSEAUX SOCIAUX**

#### **8.3.1. Mot du sous-comité**

Madame Katherie Rochette présente à l'écran le projet de résolution ayant été élaboré par le sous-comité qu'elle chapeaute.

Madame Rochette présente et explique les recommandations proposées. Elle souligne que le projet de résolution étant présenté a été modifié suite aux commentaires émis par les membres du CP.

#### **8.3.2. Résolution**

Monsieur Romain Nanta demande le vote. Suite à la tenue d'un vote secret, la résolution est adoptée à la majorité (71% pour, 9% contre, 21% d'abstentions).

**(CP/23-04/03)**

**CONSIDÉRANT QU'UN** membre du personnel du CSSMB, accusé d'avoir commis des gestes d'harcèlement envers un ou des élèves, peut demeurer à son emploi et être relocalisé dans une école, sans que les parents en soient informés;

**CONSIDÉRANT QUE** les parents apprennent tardivement, et souvent par le biais des médias et réseaux sociaux, qu'un membre du personnel du CSSMB est accusé d'avoir commis des gestes de harcèlement envers un élève;

**CONSIDÉRANT QUE** cela peut entraîner un manque de confiance envers le CSSMB et le Réseau scolaire;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est possible qu'un élève se fasse intimider durant les classes virtuelles, notamment avec les canaux de conversation publics ou les courriels de groupe;

**CONSIDÉRANT QUE** des actes d'intimidation peuvent survenir lors de l'utilisation de Google Classroom, notamment par l'ajout de commentaires sur un document partagé (PPT, EXCEL, WORD);

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de parents du CSSMB a mis sur pied un sous-comité ayant formulé ses recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par madame Katherie Rochette et RÉSOLU à la majorité** par les membres du Comité de parents d'adopter les recommandations suivantes :

- **QUE** le CSSMB informe directement les parents de l'école concernée ainsi que son Conseil d'établissement lorsque des incidents dont la nature risque de faire les manchettes (actes d'intimidation, plaintes d'harcèlements sexuels ou physiques, agressions armées, etc.) surviennent afin que ces derniers ne l'apprennent pas par les médias et les réseaux sociaux;
- **QUE** le CSSMB prenne des actions concrètes afin de réduire et d'éliminer l'intimidation qui survient sur les réseaux sociaux qu'il utilise pour la scolarisation de ses élèves, ainsi que celle qui survient lors de l'utilisation d'outils technologiques qu'il met à la disposition des élèves de ses écoles;
- **QUE** les membres du personnel et les élèves de l'école soient formés sur la citoyenneté numérique;
- **QUE** tout événement grave (harcèlement sexuel, agression physique, attentat, menaces, suicides, etc.) qui fait l'objet d'une enquête soit divulgué aux parents de l'école concernée, tout en s'assurant de préserver la confidentialité des individus impliqués;
- **QUE** les Conseils d'établissement des écoles concernées soient informés de la nature de chaque plainte (fondée ou non), sous la forme d'un tableau, sans toutefois dévoiler l'identité des personnes mises-en-cause;
- **QUE** le CSSMB rende obligatoire l'usage d'un algorithme qui permet de prévenir l'utilisation de mots offensants dans toutes les communications, et des documents qui sont partagés dans Google Classroom.

**(Proposé par madame Katherie Rochette - Proposition adoptée à la majorité)**

## **8.4. ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS**

### **8.4.1. Mot du sous-comité**

Madame Katherie Rochette signale que le sous-comité qu'elle chapeaute avance dans son travail. Elle mentionne que le sous-comité prévoit de créer un sondage afin qu'il soit ensuite envoyé à tous les parents du CSS. Le sous-comité veut proposer une série de recommandations pour les enfants ayant des besoins particuliers. Madame Rochette indique que le sous-comité réfléchit à la création d'une page web pour le nouveau guide

à l'intention des parents d'élèves HDAA. Elle ajoute qu'il est aussi question de revamper le poste de la conseillère ÉHDAA au sein du CP.

### **8.5. ÉLECTIONS AU CA**

Madame Anne-Marie Robitaille indique que le processus est enclenché. Les membres du CP des secteurs Nord-Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est ont jusqu'au 30 avril pour soumettre leur candidature pour le poste de membre-parent au CA.

### **8.6. SOURIS – ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-LABOURÉ**

En guise de suivi, madame la présidente souligne avoir reçu un courriel de Maître Marie-Josée Villeneuve (DGA et secrétaire générale du CSSMB). Maître Villeneuve indique que de nombreuses interventions ont été effectuées à l'école Sainte-Catherine-Labouré au cours des derniers mois, et de manière plus intensive durant le congé de Pâques. Des trous ont été bouchés. Des pièges et du poison ont été mis. La direction a confirmé que la situation semble s'être résorbée. La direction a demandé à son équipe de l'informer si la présence de souris ou d'excréments était remarquée. Rien ne lui a été signalé. Le CSSMB continue de suivre la situation de près. La déléguée de l'école Sainte-Catherine-Labouré a corroboré les propos de Maître Villeneuve. Elle remercie le CP pour son suivi.

### **8.7. BAIN LINGUISTIQUE**

Madame la présidente évoque la situation du bain linguistique à Verdun. Elle souligne que 22 élèves sont concernés. Elle indique que des parents ont créé un petit comité et que personne ne désire porter le dossier. Madame Naim relate que le CP ne se rencontrera que deux fois avant la fin de l'année scolaire et que plusieurs membres seront en réélection l'année prochaine. Le CX considère qu'il est préférable de créer un sous-comité en lien avec le bain linguistique ou avec les programmes particuliers en octobre prochain. Madame la présidente soutient en avoir parlé avec le substitut de l'école Joseph-Henrico et le délégué de l'école des Coquelicots. Le CX a donc décidé de créer un sous-comité en octobre prochain. Madame la présidente invite les parents qui désirent discuter avec les autres parents de ce secteur à communiquer avec elle afin d'être mis en contact avec eux.

### **8.8. PROCHAINS CP – MAI ET JUIN**

Madame la présidente souligne que les séances des mois de mai et de juin seront très chargées en raison de nombreuses résolutions ayant à être adoptées (critères d'inscription 2024-2025, dossier du plomb dans l'eau des écoles, etc.). Madame Naim rappelle qu'il fut question, à la rentrée scolaire, de tenir des rencontres en présentiel en fin d'année. Elle indique qu'aucune résolution ne peut être adoptée advenant une absence de quorum. Madame Naim propose qu'un vote soit tenu afin de permettre aux membres du CP de décider si la séance du mois de mai prochain sera tenue en présentiel ou virtuellement. Madame la présidente signale que la séance du CP du mois de juin 2022 s'est tenue en présentiel mais que le quorum ne fut pas atteint alors qu'un lunch avait été commandé pour tout le monde.

Les membres du CP ont voté majoritairement en faveur de la tenue d'une séance virtuelle, le 18 mai prochain (62% en faveur d'une séance virtuelle contre 38% en faveur d'une séance en présentiel).

Madame la présidente indique qu'un vote similaire sera tenu en mai prochain afin de déterminer le format de la séance du mois de juin.

## 9. MOT DE LA PRÉSIDENTE

### 9.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente évoque deux liens ayant été communiqués par madame Katherie Rochette. Il s'agit d'entrevue avec madame Marwah Rizqy. ([L'école autrement – Télé-Québec](#) et [Segment/Tout le monde en parle/Ici.Radio-Canada.ca Télé](#))).

Madame la présidente annonce que Maître Marie-Josée Villeneuve a fait parvenir le procédurier à jour en lien avec les contributions financières exigées aux parents et aux élèves. Elle signale qu'il est disponible sur la page Teams du CP (*PROCÉDURIER – FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS*). Madame Naim mentionne que ce procédurier a été présenté aux directions d'établissement et rendu public. Madame la vice-présidente indique qu'il s'agit d'un document qui va aider les membres des CÉ lors de leur prochaine rencontre alors qu'ils auront à adopter les frais chargés aux parents. Un délégué précise que l'annexe du document était manquante. Il rappelle que le document avait été présenté mais que l'annexe n'était pas prête. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle d'importantes recommandations avaient été faites pour celle-ci. Il soutient que l'annexe représente un récapitulatif des principaux éléments du procédurier. Le document est présenté à l'écran. Le délégué mentionne que l'annexe est à vérifier car il avait été demandé de mettre un niveau de détails. Un délégué déclare que certaines demandes avaient été formulées, comme de connaître le coût d'une photocopie. Un délégué dit se rappeler que cette demande avait été acceptée et soutient que la politique des frais chargés aux parents est une créature du CP bien qu'elle ait été préparée et présentée par le CSS. Madame la présidente souligne que le procédurier a été reçu durant la journée et qu'il n'a pas encore été possible de le lire. Une vérification sera effectuée.

Un délégué mentionne qu'il faut aller voir le site du ministère. Il ajoute que [deux indices existent](#), soit le SFR (indice du seuil de faible revenu) et le IMSE (indice de milieu socio-économique). « *Le SFR correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu. Le seuil de faible revenu est défini comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.)* ». « *L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (cette variable représente les deux tiers du poids de l'indice) et de la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (cette variable représente le tiers du poids de l'indice)* ». Le délégué déclare que l'indice de défavorisation est basé sur l'IMSE et non sur le SFR. Il soutient qu'on n'a pas une école secondaire n'ayant pas un SFR de 8, 9 ou 10. Il ajoute qu'on n'a pas une école secondaire ayant la note de 1, 2 ou 3. Aucune famille d'école secondaire (ou parent) n'est si favorisée que cela au CSSMB. Il relate que la majorité doit payer 500 dollars, au secondaire, pour le transport, en plus des uniformes et du matériel à acheter. Il faut réfléchir à tous les frais afférents. Il déclare que ce n'est pas parce qu'on n'est pas une école défavorisée que les familles ont les moyens financiers de payer les factures qui sont demandées, tant au primaire qu'au secondaire.

## **10. MOT SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**

### **10.1. CONSEILLÈRE**

Madame Raymonde Gomis mentionne, comme l'avait fait madame Rochette précédemment, que le sous-comité se penchant sur les élèves à besoins particuliers à l'intention d'envoyer un sondage aux parents pour pouvoir leur poser un certain nombre de questions. Le sous-comité a aussi proposé que la conférence sur le plan d'intervention soit présentée en début et en fin d'année scolaire. Elle dit penser que la réaction des parents était favorable, à la lecture des commentaires reçus par courriels. Madame Gomis indique que les membres du sous-comité se rencontrent tous les jeudis, hormis les jeudis où se tiennent les séances du CP. Madame Gomis dit espérer que l'enregistrement de la conférence sera bien acheminé au CP afin que le lien pour celui-ci soit envoyé aux parents. Elle évoque également le document Powerpoint ayant illustré la conférence et souligne que celui-ci devrait également être disponible pour les parents.

Madame Gomis déclare que les parents doivent essayer de faire une petite évaluation car on sent les contrecoups de la pandémie sur les enfants, même s'ils n'ont pas de besoins particuliers. Elle ajoute qu'on doit regarder cela. Elle mentionne qu'on a parlé du PEVR et qu'on peut le regarder par rapport à cela et regarder l'indice de croissance de notre enfant. « Comment est-ce que les enfants se comportent par rapport à cela et à des changements ? ». Elle considère que c'est important pour mieux accompagner son enfant. Elle soutient qu'il faut aussi être à l'écoute. Elle mentionne qu'il n'y a pas que le plan d'intervention. Un enfant vivant une situation particulière est un enfant ayant des besoins et qui n'est pas forcément handicapé. Si un parent vit le divorce de ses parents, par exemple, un plan d'action sera mis sur pied pour accompagner l'enfant sur une période. Les parents doivent savoir qu'un enfant à besoins particuliers n'est pas forcément un enfant dyslexique ou autiste, mais c'est un enfant se trouvant dans une situation, momentanée ou pas, et ayant besoin d'un certain nombre de services pour qu'on l'accompagne dans son développement, dans son autonomisation et dans son autonomie pour mieux appréhender les choses de la vie. Madame la conseillère ajoute que la conférence traitant du plan d'intervention a permis de constater qu'on présente une conférence sur le passage du primaire au secondaire, mais qu'on n'avait jamais expliqué le passage du primaire au secondaire avec le plan d'intervention ou avec un plan d'action. Elle soutient qu'un enfant allant au secondaire avec un plan est laissé à lui-même. Le parent ne sait pas comment naviguer. Aujourd'hui chaque parent doit comprendre qu'il a la responsabilité, après la rencontre des parents du mois d'octobre, de rédiger un mot au professeur principal pour lui demander où en est telle ou telle chose ou pour demander de l'information concernant son enfant. Madame Gomis déclare qu'il ne suffit pas aujourd'hui de juste présenter le passage du primaire au secondaire mais de créer une trousse pour donner aux parents afin qu'ils soient bien outillés afin d'accompagner les enfants. Madame Gomis ajoute qu'il a été demandé à madame Geneviève Cardinal (coordonnatrice - Service des ressources éducatives) de pouvoir toujours procéder à des explications à l'aide de pictogrammes pour comprendre le processus de ce que les parents ont à faire avec les enfants. Madame Gomis rappelle que le CSSMB a une grande clientèle immigrante et que d'apprendre une langue prend sept ans. Elle déclare que nous devons être un point de service où le parent pourra se référer afin d'obtenir de l'information.

### **10.2. DÉLÉGUÉE DU CCSÉHDAA**

Madame Katherie Rochette signale que les membres du CCSÉHDAA ont répondu à la consultation relative aux critères d'inscription 2024-2025 du CSSMB, lors de leur dernière séance. Elle indique que le CCSÉHDAA a recommandé que les enfants ayant toute autre langue maternelle que le français soient prioritaires par rapport aux enfants n'ayant pas été en service de garde. Elle explique que d'assimiler une

langue prend sept ans. Madame Rochette mentionne que les enfants provenant de milieux où le français n'est pas parlé ont ainsi au moins deux années de préscolaire avant d'entrer en première année. Elle ajoute que cela pourrait peut-être dégager plus de ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers parce qu'on aurait ainsi besoin de moins de soutien linguistique puisque les élèves auraient une meilleure base, surtout dans l'Ouest de l'île où la majorité des garderies est anglophone. Madame la présidente mentionne que cela devrait aussi enlever de la pression sur les classes d'accueil. Madame Rochette évoque les classes d'accueil de maternelle. Elle relate que son fils a fréquenté l'école Sainte-Geneviève-Ouest, il y a quelques années. Il y avait deux classes d'accueil sur les cinq classes de maternelle mais 85% des élèves étaient allophones. Il y avait quatre élèves francophones sur 20 dans sa classe qui n'était pas d'accueil. Ils mettaient les enfants ayant le moins de problèmes de français dans les classes régulières mais leurs parents ne parlaient pas français.

Madame Gomis soutient qu'il est vrai qu'on dirige les parents vers les écoles pour la francisation. Elle ajoute que les parents ne comprennent pas toujours les documents qui sont communiqués. Elle soutient qu'il est vrai que le CSSMB est un CSS francophone mais que le CP peut aider, peut-être par l'entremise d'un sous-comité qui expliquerait la routine. Si le parent reçoit un document qu'il est incapable d'expliquer à son enfant, il en résulte un besoin particulier. Non pas que l'enfant est incompetent mais il y a un problème de suivi dans l'apprentissage puisque le parent est lui-même en apprentissage.

Madame Gomis signale que la prochaine séance du CP se tiendra le 2 mai prochain en présentiel. Elle souligne que la rencontre sera précédée d'un cocktail en lien avec le concours d'intégration du CCSÉHDAA.

## **11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES**

### **11.1. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 29 MARS 2023**

Madame Bianca Nugent remercie madame Gomis pour l'avoir remplacée à pied levé car elle s'était blessée et n'était pas en mesure d'assister à cette conférence. Plus de 170 personnes ont assisté à la conférence « *Développer l'autonomie et la responsabilité pour ne plus avoir à intervenir inutilement* » des Formations Communiquées. La plateforme Zoom fournie par le CSSMB n'a pas été utilisée pour la présentation de cette conférence. Le conférencier avait envoyé son propre lien. Madame Nugent soutient que les Formations Communiquées ont eu la délicatesse de transmettre un lien pour les parents n'ayant pas pu se déplacer ce soir-là.

### **11.2. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 19 AVRIL 2023**

Elle rappelle qu'il avait été demandé si toutes les conférences seraient enregistrées et si tous les liens seraient diffusés. Madame Nugent indique que cela dépend des mandataires et des contrats. S'il s'agit de contrats externes, ce sont les conférenciers qui déterminent la durée du lien et comment celui-ci doit être transféré. Madame Nugent déclare qu'il faudrait trouver un autre moyen pour rendre accessibles les liens de rediffusion car il semblerait qu'il y ait une confusion. On s'est entendu pour la conférence du 19 avril. Il s'agissait d'une conférence interne traitant du plan d'intervention. Celle-ci était présentée par le Service des ressources éducatives du CSSMB. Elle mentionne que plusieurs parents ont émis le commentaire qu'ils auraient aimé que cette conférence soit présentée en début d'année scolaire. Une résolution a même été faite au CCSÉHDAA pour que certaines formations, dont celle-là, soient statutaires et présentées en début d'année. Madame Nugent demande si déposer le lien de rediffusion sur Teams est suffisant. Elle mentionne qu'il n'y a aucune résolution claire à ce sujet. Elle demande si les parents présents sont au courant que ce serait à eux d'aller chercher le lien sur Teams et de l'envoyer aux parents de leurs écoles. Elle

demande si c'est à elle d'aviser le représentant de chacune des écoles et si elle doit valider s'il s'agit d'un parent du CSSMB ou si n'importe qui peut avoir accès à nos conférences. Madame la vice-présidente mentionne qu'on était en pandémie et que les conférences étaient présentées virtuellement. Elle ajoute que certains conférenciers ne veulent pas que le CP affiche ou publie de la documentation en lien avec leurs conférences ou que celles-ci soient enregistrées. Madame Robitaille indique que ces points pourraient être discutés au CX afin d'arriver avec une solution valable et efficace. Madame Nugent déclare qu'elle va préparer une ébauche de résolution à ce sujet. Elle dit qu'elle aimerait que les parents aient une idée de l'enjeu que cela représente pour ne pas qu'il y ait d'insatisfaction. Madame Nugent déclare avoir informé les parents de s'informer si le lien est disponible. Elle ajoute commencer à envoyer des liens de rediffusion à quelques-uns mais la demande commence à être très grande.

### **11.3. CONFÉRENCES À VENIR**

Madame Nugent indique que la prochaine conférence sera présentée le 26 avril prochain. Cette conférence intitulée « *Développer la confiance en soi et l'estime personnelle pour des parents heureux* » sera présentée par madame Audrey Lavoie des Formations Commeuniqué. Les invitations ont déjà été lancées.

Madame Nugent signale avoir reçu l'invitation pour la conférence du 10 mai prochain, intitulée « *Comment communiquer efficacement avec mon enfant* ». Il s'agira d'une autre conférence des Formations Commeuniqué. Cette conférence s'adresse aux parents et aux jeunes. Il s'agit d'une conférence interactive.

Madame Nugent évoque la [soirée créative](#) entre parents et enseignants du 17 mai prochain. Cette soirée est organisée par Créativité Québec. Cette soirée sera tenue en présentiel, au siège social, dans la salle Diane Lamarche-Venne. Madame Nugent mentionne que le mandataire a demandé qu'un minimum de 60 personnes soient inscrites pour que la conférence soit présentée. Elle précise que Créativité Québec ne charge rien pour cette conférence alors que le coût habituel est de 500 dollars. Madame Nugent invite les parents motivés à en apprendre davantage sur le développement du potentiel des jeunes aux changements du 21<sup>ème</sup> siècle à mettre la date du 17 mai à leur agenda. Elle répète qu'il faut vraiment qu'au moins 60 personnes s'inscrivent si le CP tient à ce que cette soirée ait lieu.

Madame Nugent indique que la dernière conférence de l'année scolaire, traitant du passage du primaire au secondaire, sera présentée le 6 juin prochain.

En réponse à une question étant posée, madame la présidente indique que le secrétaire du CP fait parvenir les invitations aux membres du CP, aux membres du CCSÉHDAA ainsi qu'à toutes les directions d'établissement. Ce sont ces dernières qui doivent diffuser les invitations à leurs parents car le CP n'a pas les coordonnées électroniques de tous les parents.

Madame Nugent indique avoir inclus un montant approximatif dans le budget pour les collations relatives à la soirée du 17 mai prochain. Elle dit penser qu'aucune résolution ne soit nécessaire pour approuver la dépense car on l'a déjà préapprouvée. Madame Nugent souligne qu'elle s'occupera des collations.

Deux délégués signalent que les parents de leurs établissements ne reçoivent pas les invitations pour les conférences. Madame la présidente invite les représentants dont les écoles ne semblent pas diffuser les invitations à lui écrire afin qu'une vérification soit effectuée auprès d'elles.

Madame Gomis suggère que le CP s'assure que la licence pour la plateforme Zoom soit renouvelée en vue de la prochaine année scolaire. Elle ajoute que la plateforme de l'année passée permettait une assistance de 500 personnes tandis que celle de cette année n'en permettait que 300. Madame la présidente mentionne que le CP

pourra demander au Service des ressources informatiques, en juin prochain, à ce que la licence soit renouvelée.

Madame Nugent signale que le sous-comité des conférences avait reçu des demandes pour d'autres conférences. Cependant, celles-ci avaient été envoyées à l'adresse électronique du sous-comité des conférences alors que celui-ci n'avait pas accès à sa boîte de courriels. Elle relance toutes les personnes ayant soumis des demandes afin qu'elles soumettent à nouveau leurs propositions avant la fin de l'année scolaire pour que le prochain membre du CP en charge du sous-comité ait accès à un bassin d'offres.

Madame Gomis demande si le document Powerpoint illustrant la conférence traitant du plan d'intervention pourrait être envoyé dans toutes les écoles. Elle déclare que ce document devrait être envoyé à tous les parents parce qu'ils en ont besoin. Madame la présidente répond qu'il est certain que le CP enverra toute information pouvant être pertinente aux parents. Madame Naim mentionne qu'aucun autre conférencier n'autorisait l'enregistrement, ne fournissait de lien ou de document Powerpoint. Ils effectuaient leurs présentations et c'était tout. Elle indique que le CP n'envoie rien directement aux parents. Toute information est envoyée aux directions d'établissement par le secrétaire du CP afin qu'elle soit communiquée aux parents. Madame Nugent signale qu'elle avait déjà procédé avec madame Cardinal au niveau du SRÉ. Elle soutient qu'il faut se coordonner pour s'assurer de ne pas faire de demandes en amont et éviter le dédoublement.

## **12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION ET COMMUNICATION**

Le point est reporté en l'absence de madame Marcelo-Vidal.

## **13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**

Madame Anne-Hortense Ebena signale que les membres du Comité consultatif de transport se sont rencontrés. La rencontre fut assez brève. La représentante de la STM était là. Il fut question de finances. Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport), a signalé qu'il n'y avait aucun déficit à signaler. Madame Ebena mentionne que les bris de service n'affectent pas. Elle ajoute que c'est pareil au niveau des contrats. Madame Ebena ajoute qu'il y aura peut-être un déficit au mois de juin mais qu'il s'agira d'un déficit positif parce que les enfants qui prennent la STM ne prennent pas l'autobus scolaire du CSSMB. La prochaine rencontre du Comité consultatif de transport est fixée au 8 juin prochain.

Un délégué demande si le fait que les autobus prennent une heure pour traverser le pont de l'île Bizard est pris en considération. Madame la présidente indique qu'il s'agit d'une question à envoyer à madame Provost. Elle invite le délégué à lui faire parvenir cette question pour qu'elle l'achemine au Service du transport.

## **14. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ**

### **14.1. DÉPÔT DE LA LETTRE POUR LA FCPQ**

Madame Hala Jawlakh rappelle que le CP a soumis le nom de monsieur Carl Letendre pour le prix de l'Ordre de la FCPQ. Elle ajoute que le nom de monsieur Gnahoua Zoabli pour le prix argent. Des formulaires, des lettres et des photos devaient être envoyés à la FCPQ. C'est chose faite et madame Jawlakh a reçu un accusé de réception de la FCPQ. Madame la présidente indique que les lettres

envoyer à la FCPQ pour mousser les candidatures de messieurs Letendre et Zoabli seront déposées sur la page Teams du CP.

Madame Jawlakh signale que la FCPQ lui a fait parvenir un courriel pour lui demander si monsieur Zoabli assistera au Grand Rendez-vous national des parents. Madame la présidente mentionne que monsieur Zoabli pourra être invité par le CP. Madame Jawlakh indique que le nom de monsieur Zoabli pourra être ajouté à la liste des participants du CP. Elle ajoute qu'elle lui demandera s'il désire assister ou non à cet événement.

## **14.2. CHANDAILS POUR LE GRAND RENDEZ-VOUS NATIONAL DES PARENTS**

**(CP/23-04/04)**

**IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter l'achat de chandails au prix maximum de trente-cinq dollars l'unité, excluant les taxes (35\$ + taxes) pour l'identification de quinze (15) parents lors du Grand Rendez-vous national des parents de la FCPQ du 3 juin 2023.

**(Proposé par madame Raymonde Gomis - Proposition adoptée à l'unanimité)**

## **14.3. RÉOLUTION – CANDIDATURE CA (FCPQ)**

Madame Jawlakh indique que la FCPQ tient une élection en lien avec son comité exécutif. Une résolution du CP est requise pour soumettre des candidats. Sont en élection, un poste de conseillère B (Montréal, Laval et la Montérégie) et trois postes pour le comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ. Madame Jawlakh indique que monsieur Gnahoua Zoabli siège actuellement au comité d'éthique et de déontologie même s'il n'est plus membre du CP. Il fut élu l'an dernier alors qu'il était membre du CP et termine son mandat cette année, même s'il n'a plus d'enfant au CSSMB.

Madame Jawlakh signale être intéressée à soumettre sa candidature pour le poste de conseillère B à la FCPQ pour Montréal, Laval et la Montérégie.

**(CP/23-04/05)**

**IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys d'appuyer et de recommander la candidature de madame Hala Jawlakh pour le poste de conseillère B (pour Montréal, Laval et la Montérégie) du comité exécutif 2023-2025 de la FCPQ.

**(Proposé par madame Tania Naim - Proposition adoptée à l'unanimité)**

Madame Jawlakh souligne que madame Elham Eshaghpour réfléchit à savoir si elle déposera sa candidature pour un des postes vacants du comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ. Madame Jawlakh mentionne que madame Eshaghpour a encore un peu de temps pour prendre une décision car les formulaires doivent être retournés avant le 25 mai prochain. Une résolution recommandant sa candidature pourrait être adoptée lors de la séance du CP du 18 mai prochain advenant son intérêt.

Un délégué soutient que plus le CP aura de représentativité à la FCPQ et mieux ses dossiers seront poussés.

Madame Eshaghpour indique qu'elle serait aussi intéressée par l'Ordre de la Fédération. Madame Jawlakh souligne que l'Ordre de la Fédération a trait à cette année alors que le poste en lien avec le comité d'éthique et de déontologie implique les deux prochaines années.

Madame Jawlakh rappelle que le Grand Rendez-vous national des parents de la FCPQ se tiendra, le 3 juin prochain, à Longueuil. Elle invite les membres du CP intéressés à y participer à donner leurs noms.

Madame Jawlakh souligne avoir assisté au conseil général de la FCPQ du 15 avril dernier en compagnie de madame Eshaghpour. Elle évoque les sujets ayant été abordés. Il fut question de la collaboration école-famille-communauté. Un exercice de réflexion a été effectué sur la façon de bien collaborer. On a parlé du code d'éthique de la FCPQ. Il fut question de faire un réel outil du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. On a indiqué les parties obligatoires que chaque plan de lutte contre l'intimidation doit contenir. On a parlé des bons coups et de ce qu'il faut changer dans ces plans. On a présenté le rapport de la direction générale qui parlait de la mobilisation des membres, des services aux membres et du leadership de la Fédération. Elle ajoute qu'il y aura un comité de gouvernance. Il fut question de la façon dont fut portée la voix des parents. Après cela, les membres de la FCPQ ont parlé du projet de loi sur le travail des jeunes. Un document de consultation relatif à ce projet a été envoyé aux membres de la FCPQ durant le congé de Pâques. La FCPQ a donné un délai de réponse de moins de dix jours. Madame Jawlakh indique que les délégués ont répondu aux questions du sondage de la FCPQ lors du conseil général. Les délégués ont lu la loi, ont soulevé leurs inquiétudes et ont fait part de ce qu'ils aimaient dans le projet. Madame Jawlakh a signalé qu'elle aimerait que davantage de temps soit alloué aux délégués pour répondre aux sondages afin qu'ils puissent consulter les membres de leurs CP. Un délégué se montre un peu fâchée car il s'agit d'un point ayant été soulevé par le sous-comité ayant été créé en 2021-2022. Il soutient qu'il est impossible de répondre adéquatement dans de si courts délais. Il considère qu'il s'agit d'un problème récurrent qu'il faut corriger. Madame la présidente souligne que le sondage a été reçu le 14 avril et qu'il était demandé d'y répondre avant le 17 avril. Madame Jawlakh indique que la FCPQ a présenté ses nouvelles capsules et ses nouveaux fascicules thématiques. Elle invite les membres du CP à visiter le site web de la FCPQ ([www.fcpq.qc.ca](http://www.fcpq.qc.ca)). De nombreuses informations sont disponibles. Madame Jawlakh souligne que la FCPQ a un guide destiné aux nouveaux parents des CP et suggère qu'il soit communiqué aux membres du CP en début d'année scolaire. Madame Jawlakh poursuit en mentionnant qu'on a également regardé le site [Parents.Québec](http://Parents.Québec). Un exercice de réflexion a été mené sur les forces et les faiblesses de ce site et sur la façon de l'améliorer.

Il est rappelé que mesdames **Katherine Rochette** et **Bianca Nugent** avaient fait part, en mars dernier, de leur intérêt à participer au Grand Rendez-vous national des parents de la FCPQ. S'ajoutent aujourd'hui monsieur **Jérôme Pépin**, madame **Raymonde Gomis**, madame **Hala Jawlakh**, monsieur **Gnahoua Zoabli** et madame **Elham Eshaghpour**.

Madame Jawlakh indique que la FCPQ paiera le transport des déléguées 1 et 2 du CP pour le Grand Rendez-vous national mais que leurs inscriptions de 50 dollars devront être déboursées comme celles des autres participants.

Madame Eshaghpour indique que les membres de la FCPQ ont aussi parlé de la sécurité autour des écoles. Il a été possible de donner son avis et c'était très intéressant. Le ministre des transports a consulté ce rapport pour en venir à une résolution ayant été faite dernièrement.

Madame Jawlakh relate que le premier ministre du Québec aurait dit que des changements dans la gestion des CSS seraient effectués. Elle ajoute ne pas avoir davantage d'informations à ce sujet.

## **15. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**

Le point est reporté.

## **16. MOT DE LA TRÉSORERIE**

### **16.1. BILAN FINANCIER DU CP**

Aucun déboursé n'ayant été effectué, madame la trésorière n'a rien à signaler.

## **17. VARIA**

Aucun point n'a été traité en Varia.

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (18 MAI 2023)**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 08.

---

Madame Tania Naim,  
Présidente 2022-2023 du Comité de parents

---

Monsieur Rudi Maghuin  
Secrétaire aux minutes

*P.V. 20 AVRIL 2023 – CP  
/rm*